



ARRETE MUNICIPAL N° A.2026.G.377

Portant annulation de l'autorisation d'exécution d'un feu d'artifices pour la Fête Nationale le lundi 13 juillet 2026
Commune de Faverges – Seythenex

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FAVERGES -SEYTHENEX

VU Le CGCT et plus particulièrement les articles L2212-2 et L2212-4 concernant les pouvoirs de police du maire, ainsi que les articles L1424-8 et suivants relatifs aux réserves communales de sécurité civile

VU La loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile, notamment ses articles 13 et son chapitre IV

VU les circonstances revêtant un caractère exceptionnel découlant du classement en alerte orange pour Canicule du Département de la Haute-Savoie à compter du mardi 07 juillet 2026 à 12 heures 00.

VU le courrier de Madame la Préfète de la Haute-Savoie en date du 09 juillet 2026, relatif à la prévention du risque incendie à l'occasion des festivités des 13 et 14 juillet – usage des artifices de divertissement

CONSIDERANT le classement du secteur du bassin versant du Fier au niveau Alerte pour les usages de l'eau

CONSIDERANT le contexte estival, les températures élevées et la sécheresse de la végétation pouvant accroître le risque d'éclosion et de propagation des feux

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'annuler le tir du feu d'artifices de la fête nationale prévu le lundi 13 juillet 2026 à 22 heures 30 au lieudit « Prés d'Enfer Ouest »

ARRETE

Article 1

L'Arrêté Municipal n°A.2026.G.297 en date du 05 juin 2026 portant autorisation d'exécution d'un feu d'artifices pour la Fête Nationale le lundi 13 juillet 2026 est abrogé.

Article 2

Une copie du présent arrêté est communiquée à Madame la Préfète de la Haute-Savoie.

Article 3

Le Maire, certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent arrêté et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.

Arrêté devenu exécutoire compte-tenu

De la publication le :

Notifié le :

Fait le 13 juillet 2026,
Le Maire de Faverges-Seythenex,
Yves CREPEL



Destinataires :

Gendarmerie	1
Demandeur	1
Direction Générale des Services	1
Centre de Secours.....	1
Services Techniques.....	1
Police Municipale	1
Affichage	1
Registre	1
Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy	1